Danse : l'avenir des CDC après la circulaire sur les labels *page 4*

LA LETTRE DU SPECTACLE

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT – BIMENSUELLE – **N°262** – **19/11/2010**

DANS L'ACTUALITÉ

Réforme territoriale : l'exception culturelle adoptée

Après les sénateurs, les députés ont voté la loi interdisant le cumul des subventions, sauf pour la culture, le tourisme et le sport.

Lire page 3

Live Nation rachète Tickenet

Le deuxième distributeur français de billets de spectacles est repris par la multinationale américaine.

Lire page 3

Les short list du CDN de Montreuil et du CCN de Rilleux-la-Pape

Les noms des présélectionnés pour les successions de Gilberte Tsaï et Maguy Marin.

Lire page 3

Le festival Culture Bar-Bars prend de l'ampleur

Le nombre de cafés-cultures participant à cet événement national a fortement augmenté à l'occasion de la neuvième édition.

Lire page 5

GUY YOYOTTE-HUSSON

DÉMOCRATISATION CULTURELLE

Culture pour chacun : une formule qui se cherche

Sous la bannière «Culture pour chacun», Frédéric Mitterrand espère rallier les professionnels à une nouvelle méthode de démocratisation culturelle. Avec des moyens financiers qui ne progressent pas.

Reconduit au ministère de la Culture et de la Communication dans une grande discrétion médiatique, Frédéric Mitterrand a dix-huit mois pour mettre en œuvre son concept de «*culture pour chacun*». En janvier, lors des vœux à la presse, il expliquait déjà son souhait de valoriser une approche «*intime*» de la culture pour surmonter «*l'intimidation sociale*». La note rédigée en septembre par Francis Lacloche, conseiller du ministre, que *Le Monde* du 4 novembre a qualifiée de «*nouvelle doctrine*», n'en est qu'un prolongement. Mais en opposant «*culture officielle*» et «*processus actif d'appropriation*», et en jugeant «*décevant*» le résultat des politiques de démocratisation culturelle, elle suscite des inquiétudes. Futurs composés, réseau national de la création musicale prend les devants : «*Écrire que* «sous couvert d'exigence et d'excellence», *nous participerions à un* «processus d'intimidation sociale» *est non seulement une contre-vérité, mais un procès indigne qui vise à stigmatiser les acteurs culturels en creusant le fossé qu'ils tentent depuis des années de combler.*» Pourtant, le conseiller du ministre n'appelle pas à faire table rase. Il reconnaît et appelle à encourager le travail des acteurs de terrain pour la démocratisation culturelle. La nouveauté réside davantage dans la méthode préconisée pour l'avenir. Compte tenu des moyens humains et financiers disponibles, mais aussi «*d'un point de vue communicationnel*», Francis Lacloche conseille de réduire le champ d'action à quelques priorités. Il en ressort un nouvel habillage de ce qui se fait déjà : sensibilisation des personnels, nominations de personnalités motivées et convaincues, évolution des cahiers des charges, création du label «CPC» (Culture pour chacun) pour les programmes existants, forums régionaux suivis d'un forum national… Les axes prioritaires sont la valorisation des actions culturelles dans les zones sensibles, le soutien au tourisme culturel, le plan lecture, la numérisation du patrimoine, les cocréations participatives, les pratiques culturelles en entreprises… La note suggère aussi la création d'un 1% social et culturel pour les opérations d'urbanisme. Et elle conclut sur la nécessité d'opérations symboliques et d'un plan de communication. La possibilité de financements nouveaux ▶

CCA : 10 millions qui posent questions

L'existence et le financement du Conseil de la création artistique (CCA) ont fait à nouveau l'objet de remarques des parlementaires à l'occasion de la discussion sur le projet de budget 2011 dans les commissions. Marie-Odile Bouillé (PS) observe que les 10 millions de budget du CCA ne sont pas prévus dans le projet de loi de finances, mais attribués plus tard en loi de finances rectificative sur un arbitrage du Premier ministre alors que *«ces crédits sont bien exécutés juridiquement et financièrement par le ministère, ce qui entretient la confusion».* Richard Dell'Agnola (UMP) note pour sa part : «*Il serait nécessaire de créer des synergies entre les actions du ministère de la Culture et les expérimentations du CCA dans la mesure où, si ces dernières s'avèrent pertinentes, elles devront être pérennisées par l'ouverture de nouveaux crédits. Or la programmation de la mission culture ne dispose pas de marges suffisantes pour reprendre à son compte le financement de nouvelles actions sur l'ensemble du territoire national.*»

est évoquée de même que leur pérennité. Mais pour en savoir plus, il faut écouter Frédéric Mitterrand, lors de son audition du 2 novembre devant la commission culturelle de l'Assemblée nationale : «*J'ai voulu donner une nouvelle dynamique à la démocratisation de la culture, en lançant notamment une consultation au niveau régional et national sur la culture pour chacun. Sur les 77 millions d'euros qui sont consacrés à cette dernière, des redéploiements internes vont nous permettre en 2011 de dégager 3 millions d'euros supplémentaires pour les régions, disponibles pour de nouveaux appels à projets.*»
L'enveloppe de 77 millions se réfère à l'addition de deux lignes du budget du ministère : «*l'éducation artistique et culturelle*» et «*l'accès à la culture*». Ces deux actions voient leurs crédits en forte baisse pour 2011, puisque la même addition pour l'année 2010 donne 87,5 millions d'euros. Le ministère répond que ces chiffres s'expliquent par le fait que le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) prendra à sa charge, à partir de 2011, des dépenses financées jusqu'à présent par le ministère. La députée Marie-Odile Bouillé (PS), auteur du rapport pour la commission des affaires culturelles, conteste : «*Même en prenant en compte les crédits alloués par le CNC, l'action en faveur de l'accès à la culture subit cette année, encore une fois, une réduction drastique de ses moyens*» (-9,3%). Marie-Odile Bouillé dresse l'historique des plans de relance successifs en faveur de l'éducation artistique et culturelle depuis 2002. Chiffres à l'appui, elle montre la stagnation des crédits, en contradiction avec les ambitions affichées. Avec son plan Culture pour chacun Frédéric Mitterrand prétend à son tour renouveler les méthodes de la démocratisation, pour un meilleur «partage» de la culture, mais le levier financier à sa disposition reste le même. ● **YVES PÉRENNOU**

ILS ONT DIT

D. R.

Françoise Benhamou,

Dans l'émission Masse critique de France Culture, à propos du plan «Culture pour chacun» de Frédéric Mitterrand

«Dans un élan teinté de populisme, on brocarde la culture élitiste, l'intimidation sociale qui résulte du culte de l'excellence et, puisque la culture élitiste ne va pas au peuple, on entend faire accéder la culture populaire au rang des cultures élitistes. La reconnaissance ainsi proclamée de la diversité a deux revers, le renoncement à la démocratisation et la promotion de l'individualisation des pratiques culturelles.»

D. R.

Frédéric Mitterrand,

Le 2 novembre, à l'Assemblée nationale, en réponse au député PS Patrick Bloche

«Je souhaite que le projet de la Philharmonie aboutisse mais, pour le moment, ni le montant exact de son budget ni son mode de financement n'ont été validés. S'agissant du spectacle vivant, nous essayons de prendre en compte la gestion de chaque organisme. Il faut reconnaître qu'il n'y aura pas d'augmentation des crédits, mais une stabilisation. Compte tenu de l'augmentation des charges et de l'inflation, cela signifie une légère régression des moyens, mais nous avons su éviter, non sans combat, le tir croisé de ceux qui souhaitaient une évolution plus drastique.»

ENTRETIEN

«Le multiculturalisme, un thème de création»

Jean Hurstel, président fondateur de Banlieues d'Europe

D. R.

L'association Banlieues d'Europe fête ses vingt ans. À travers un réseau de 5 000 professionnels et 200 adhérents, elle fédère des initiatives artistiques dans les quartiers défavorisés.

En vingt ans, la culture a-t-elle vraiment investi les banlieues ?
De plus en plus de projets artistiques s'inscrivent dans ces quartiers en difficulté. En parallèle, les arts qui y sont nés, comme le hip-hop, ont migré vers les institutions culturelles officielles. Aujourd'hui, il y a un mouvement général de renouvellement des politiques culturelles axées sur la banlieue, avec notamment le développement des friches. Ce phénomène qui a débuté en Allemagne essaime un peu partout. Il se dessine aussi un autre schéma que celui des institutions avec, par exemple, la prise de l'espace public comme espace de culture.

Quels sont les thèmes et disciplines qui prédominent ?
La coopération culturelle et les migrations sont des problématiques qui se posent pour tous les pays et sont devenues des thèmes de création. En Angleterre, par exemple, les réflexions artistiques portent souvent sur le multiculturalisme. Tandis qu'en Irlande du nord, les réflexions peuvent venir de la cohabitation entre religions, comme avec la création du Beat Carnival, à Belfast, qui unit les différentes communautés autour d'un même projet. L'oralité étant importante dans ces quartiers, elle est souvent une passerelle vers le théâtre qui est peut-être, avec la danse, plus courant que les autres disciplines.

Avec quels pays avez-vous le plus de relations ?
Historiquement, nous avons un lien fort avec l'Allemagne. Nous menons le projet Take off avec l'International Münich Art Lab. Nous accueillons, à Lyon, des Allemands de 18 à 25 ans qui viennent pour un projet de réinsertion professionnelle par les pratiques artistiques. Les pays les mieux intégrés au réseau se situent sur un axe Irlande/Roumanie, où nous disposons d'une antenne qui centralise les projets dans les pays de l'Est. Nous avons plus de mal à faire remonter les informations en Espagne et en Italie, cela tient beaucoup à la décentralisation des pouvoirs politiques. ● **PROPOS RECUEILLIS PAR TIPHAINE LE ROY**

Du 25 au 28 novembre à Lyon, Banlieues d'Europe célèbre son anniversaire avec des journées sur les projets participatifs. Fonctionnant avec trois permanents et trois contractuels, cette association recense les projets menés dans les quartiers en difficulté, organise des rencontres et formations, et accompagne des projets artistiques. Actuellement, un projet de création dans le hip-hop associe cinq danseurs de différentes nationalités. Pour ce type d'actions, Banlieues d'Europe est subventionnée par la Commission européenne. En 2010, son budget global était de 300 000 € dont près de 100 000 € de la Commission pour son fonctionnement. Des aides viennent également du ministère de la Culture, de la région Rhône-Alpes, de la Ville de Lyon et du Grand Lyon. «*Nous restons très dépendants d'aides qui ont tendance à baisser*», note Sarah Lévin, directrice, dans l'incertitude quant au renouvellement des trois postes contractuels.

SHORT LISTS

● Cinq candidats au Nouveau Théâtre de Montreuil

Cinq candidats ont été présélectionnés sur 66 candidatures pour le recrutement du prochain directeur du Théâtre de Montreuil, centre dramatique national, qui succédera à Gilberte Tsaï. Il s'agit de Simon Abkarian (déjà présélectionné pour le théâtre de la Criée à Marseille), le metteur en scène Mathieu Bauer (cie Sentimental Bourreau), Laurent Gutmann, ancien directeur du centre dramatique de Thionville, Anne-Laure Liégeois, directrice du Festin centre dramatique national de Montluçon, et François Orsoni, acteur et metteur en scène.

● Six au CCN de Rilleux-la-Pape

La short list des candidats à la succession de Maguy Marin à la direction du Centre chorégraphique national de Rilleux-la-Pape, dans la banlieue lyonnaise, est constituée de Nacera Belaza, Mathurin Bolze, Abou Lagraa, Mourad Merzouki, Yuval Pick et Rachid Ouramdane. Reste posée la question de la coordination entre PolePik, le centre de production de danse hip-hop créé par Mourad Merzouki à Bron, soit à une poignée de kilomètres de Rillieux. Le chorégraphe ayant, par ailleurs, pris la direction du CCN de Créteil il y a un peu plus d'un an.

BILLETTERIE

Live Nation rachète Ticketnet

Le géant américain des concerts Live Nation a annoncé le 9 novembre avoir acquis la société Ticketnet. Deuxième plus gros distributeur de billets de spectacles et de loisirs, derrière France Billet (FNAC), Ticketnet commercialise 6,6 millions de billets chaque année (contre plus de 10 millions pour France Billet). «*Il s'agit d'une acquisition importante qui va permettre à Live Nation de renforcer et d'étendre sa présence sur un marché de la billetterie de 4 milliards d'euros, qui progresse de 5% par an*», a déclaré Michael Rapino, le PDG de Live Nation. Isabelle Gamsohn, directrice générale de Live Nation en France, ajoute : «*Cette acquisition est dans la lignée de l'extension et du développement de Live Nation en France. Mais cela ne nous empêchera pas de travailler avec les autres réseaux de billetterie.*» Créé en 1997, Ticketnet était détenu par Horode (famille Thominet) et Disticket (Auchan, Virgin Megastore et Hachette Distribution Services). La société est implantée en France, en Belgique et au Luxembourg. Elle a été rachetée à 100% par Live Nation. Cette dernière avait fusionné l'an passé avec l'un des principaux réseaux de billetterie américain, Ticketmaster, poursuivant ainsi sa stratégie de diversification (artistes, salles, billetterie). ● **N. D.**

ÉQUIPEMENTS

Quatre Zénith passent chez Fimalac

Fimalac, holding dirigée par Marc Ladreit de Lacharrière, a racheté la totalité de la société Vega. Fondé en 1995, Vega gère 18 équipements en France, dont les Zénith de Dijon, Limoges, Nancy et Strasbourg, l'Oasis du Mans et la patinoire Mériadeck de Bordeaux. L'opération n'est peut-être pas purement financière pour Fimalac qui avait déjà pris en 2009 une participation de 40% dans la société Gilbert Coullier Productions, pour lui permettre de débaucher l'été dernier Johnny Hallyday au producteur historique de ses concerts, Jean-Claude Camus. La holding est, par ailleurs, présente dans le domaine du spectacle, grâce au mécénat avec le Théâtre du Rond-Point ou via sa Fondation Toja. Cette opération pose la question de la suite du partenariat entre Vega et Live Nation. En juin 2009, Vega et Live Nation s'étaient associés pour décrocher la gestion de la salle de concert du Palais Nikaïa à Nice. ● **N. D.**

COLLECTIVITÉS

L'exception culturelle votée

Le texte final de la réforme des collectivités territoriales a été adopté par le Sénat le 9 novembre, et devait l'être le 17 novembre par l'Assemblée nationale. Il pose le principe d'une compétence partagée pour la culture entre les communes, les Départements et les Régions, au même titre que le sport et le tourisme, par exception au principe de compétence exclusive des collectivités. D'autre part, la culture est exemptée de l'interdiction de cumul de subventions accordées par un Département et une Région, à partir de 2015. Le financement de la culture est concerné à travers l'article 35 qui a été modifié à plusieurs reprises entre le Sénat et l'Assemblée nationale. La mention explicite de la culture comme une compétence partagée était attendue par les organisations professionnelles. Mais l'élection, à partir de 2014, de conseillers territoriaux présents aussi bien à l'assemblée départementale que régionale devrait conduire à une répartition des domaines d'intervention. D'autre part, les collectivités territoriales sont incitées, en raison des restrictions budgétaires, à recentrer leurs actions sur les missions prioritaires. ● **Y. P.**

PARIS

Vers de nouveaux lieux de nuit

Organisés à l'initiative de la Ville de Paris, suite à la pétition «Quand la nuit meurt en silence», les états généraux les Nuits de Paris ont réuni près de 800 personnes les 12 et 13 novembre. Neuf ateliers et deux débats ont rassemblé les professionnels et représentants concernés par des problématiques aussi diverses que les commerces de nuit, la question des transports ou celle des discriminations. Un rassemblement fourre-tout ? Christophe Girard, adjoint à la Culture de la Ville, répond : «*Finalement, toutes les questions à l'ordre du jour ont été traitées. Le problème de la nuit à Paris n'est pas celui de l'offre, avec 3 900 bars à concerts et près de 400 clubs, c'est-à-dire beaucoup plus qu'il y a vingt ans. C'est surtout un problème d'ordre public.*» L'atelier «*Tranquillité publique, médiation*» a vu des échanges plutôt tendus, confie Jules Frutos, président du Prodiss : «*On s'oriente vers la tolérance zéro de la part des riverains. Derrière la peur du bruit se cache souvent la peur de conflits avec les jeunes.*» La mairie de Paris mettra en place au printemps des médiateurs accompagnés de clowns et de mimes, sur le modèle de Barcelone, afin de calmer les fêtards trop bruyants. Éric Labbé, président de l'association Nuit Vive, doute du dispositif, mais juge ces états généraux «*importants, car la mairie s'approprie le sujet*». La Ville lance une délégation de service public pour un nouveau lieu sous le pont Alexandre III et prévoit d'aménager les quais de la Seine. La question de quartiers réservés à des bars et clubs, à Paris ou en proche banlieue, divise encore. Christophe Girard va demander au ministère de la Culture et au président de l'établissement public du Grand Palais, que ce bâtiment devienne «*un élément central de la nuit à Paris*». Pour ces événements nocturnes, le Grand Palais bénéficierait d'un transport fluvial vers la banlieue. Par ailleurs, le 104 proposera à partir de 2011 des événements nocturnes chaque trimestre, avec les «*Nuits de Ouf du 104*». ● **NICOLAS DAMBRE**

UNION EUROPÉENNE

Un appel pour le théâtre multilingue

La convention européenne du théâtre (CTE) a consacré son assemblée générale, du 28 au 31 octobre, au «*multilinguisme dans le théâtre de demain*». C'est la ville de Tel Aviv qui a été choisie pour accueillir les congressistes, car les théâtres israéliens pratiquent beaucoup le surtitrage. Le président de l'association, Jean-Claude Berutti, directeur de la Comédie de Saint-Étienne, explique que les adhérents sont très friands de connaissances sur ces procédés de traduction, de surtitrage ou d'interprétation audio, car ils connaissent un développement des échanges internationaux de spectacles. Sur les trente pays d'Europe représentés au sein de la CTE par les 47 théâtres adhérents, la situation du théâtre multilingue est contrastée : «*La circulation internationale des spectacles de théâtres est beaucoup plus importante qu'on le croit en Allemagne, mais aussi dans des pays comme la Croatie, la Serbie ou d'autres pays d'Europe de l'Est,* indique Jean-Claude Berutti. *Les pays du Nord sont moins curieux.*» Ardent défenseur du théâtre en langue étrangère, Jean-Claude Berutti qui quittera la direction de la Comédie de Saint-Étienne à la fin de cette année, veille à programmer des spectacles dans au moins deux langues étrangères par saison. «*Ce ne doit pas être le privilège des festivals. En France, les directeurs ont peur de faire le vide dans la salle. Il faudrait une incitation de la Commission européenne et des Régions. Inviter un spectacle étranger coûte plus cher et pas seulement à cause du surtitrage.*» Il prône la création d'un fonds interrégional et alimenté par l'Union européenne pour soutenir les scènes qui souhaitent accueillir plus de spectacles étrangers. En juin dernier, la CTE a adressé un appel aux parlementaires européens pour la défense du spectacle vivant. «*C'est nécessaire car on ne sait pas, à un haut niveau politique, ce qui se fait dans le théâtre public. Or le secteur privé du divertissement prend de plus en plus de place.*» ● **Y. P.**

CHRISTIAN BRACHTWITZ

***Kopf oder zahl* au festival Young Europe, à Strasbourg.**

Des aides pour la musique ?

Des aides européennes pourraient bientôt s'ouvrir pour les tournées, festivals ou même salles de concert. Le prochain programme Culture, mis en place par la direction générale Éducation et Culture de la Commission européenne, devrait désormais concerner les festivals et tournées. Cette demande a été présentée par le European Music Office (EMO) en 2009. L'actuel programme Culture bénéficie d'un budget annuel de 40 millions d'euros et arrivera à terme en 2013, le prochain (2014 - 2020) est en cours de discussion. Par ailleurs, EMO réclame un programme d'aide aux salles de spectacle auprès de la direction générale Politique régionale. «*Celui-ci permettrait notamment de structurer les réseaux de salles de spectacle des nouveaux États membres*», explique le secrétaire général d'EMO, Jean-François Michel. Ce dernier a rendez-vous le 29 novembre à la Commission. ● **N. D.**

DANSE

L'avenir pour les CDC après la circulaire sur les labels

La circulaire ministérielle de rentrée sur les labels nationaux a été une douche froide, pour les centres de développement chorégraphiques. «*Nous avions longuement discuté avec la Direction générale de la création artistique et le fait d'être labellisé comme réseau et non pour chaque structure nous est tombé dessus sans avertissement,* déclare Jérôme Franc, président de l'Association des directeurs de CDC. *Et il y a dans la charte deux mots qui changent tout "réseau" et "saison" et une absence de taille, la garantie des moyens. Georges-François Hirsch a revendiqué cette décision*». Selon nos informations, les CDC, à l'instar des opéras de régions, ont été victimes de l'arbitrage demandé par Bercy et la labellisation du réseau est apparue comme l'ultime moyen d'obtenir une reconnaissance officielle. Aux Entretiens de Valois, les CDC étaient représentés par le Syndeac. Le risque existe donc de voir les actions des CDC reprises par les centres chorégraphiques nationaux quand les deux structures cohabitent et le mouvement de croissance du réseau interrompu : «*Pour le moment, il y a huit CDC et deux en préfiguration,* précise Jérôme Franc. *Nous nous en tenons à ce qui est reconnu par les DRAC et la DGCA. Il semble que le CDC Picardie, à Fère-en-Tardenois ait passé un cap. Quant à Paris, le CDC Paris Réseau ne correspond pas à notre cahier des charges. Il est composé de quatre structures dont deux ne sont pas entièrement consacrées à la danse et l'autre dirigée par un chorégraphe en activité.*» Sur le fond, la circulaire met en jeu la répartition des missions entre les outils institutionnels de la danse, ce que Jérôme Franc reconnaît implicitement en se défendant : «*Bien sûr qu'il existera encore des CDC dans dix ans. Il y aura une trentaine de structures chorégraphiques en France, quinze CCN et quinze CDC.*» ● **P. V.**

Le CDC Paris Réseau a été engagé en juillet 2009, par la décision de la DRAC Île-de-France. Il regroupe quatre associations indépendantes et différentes, l'Atelier de Paris dirigé par Carolyn Carlson, Le regard du Cygne et L'Étoile du Nord qui sont des lieux de diffusion pluridisciplinaires, enfin Micadanses. Jean-François Munnier, conseiller artistique danse de l'Étoile du Nord et qui coreprésente le CDC Paris réseau, minimise le différend pointé par Jérôme Franc : *«Nous avons un mode de fonctionnement différent, mais tous les CDC ne répondent pas à la lettre au cahier des charges. Nous avons des représentants et pas un directeur, mais nos positions ne sont pas incompatibles puisque l'association des CDC a accepté que soit adhérent un directeur ou un représentant.»* Et il ajoute : *«Le CDC Paris Réseau est complexe parce qu'il faut inventer un mode de fonctionnement qui sera utile à l'avenir. Nous reposons sur la mutualisation. Cela demande un peu plus de temps, mais les choses avancent et nous allons signer avec la DRAC une convention pour 2011 et 2012.»*

CAFÉS-CULTURES

Le festival Culture Bar-Bars prend de l'ampleur

Le collectif Culture Bar-Bars comptait 150 membres en 2009, il regroupe aujourd'hui 220 établissements en France. Le festival éponyme, organisé du 25 au 27 novembre, est la vitrine de son engagement dans la défense des cafés- cultures. Il se tiendra dans 133 cafés (105 l'année dernière), chacun d'eux ayant la main sur sa programmation. «*On considère que seul le bar sait ce qui lui convient dra*», justifie David Milbéo, chargé de l'animation et du développement du réseau. Concernant la rémunération des artistes, le collectif compte sur la bonne conduite de ses partenaires. «*Nous les interpellons sur les conditions d'accueil, mais notre but n'est pas de faire du contrôle*», précise-t-il. Communication et prévention sont en revanche supervisées par le collectif. Les établissements de centre-ville comme les plus isolés disposeront de kits de prévention (éthylotests, préservatifs, bouchons d'oreilles). Avec 60 bars participants, Nantes est pour le moment la seule ville où est organisé un système de navettes pendant le festival. Une antenne du réseau est également très active à Toulouse autour de 21 établissements. Dans d'autres villes, la concurrence entre cafés semble nuire à la cohésion. «*Notre souhait est d'établir un socle commun et que les patrons de bars se fédèrent localement*», précise David Milbéo considèrant que les cafés restent un lieu important de l'émergence artistique, situé «*entre le garage et la SMAC*». ● **T. L. R.**

GUY YOYOTTE-HUSSON

Les Carreleurs americains.

Encore une salle classique à Paris. Le permis de construire du projet Hermitage Plaza a été déposé mi-octobre à Courbevoie, quartier de la Défense (92), par le promoteur russe Hermitage. Ces deux tours de 323 mètres de haut chacune doivent accueillir une salle de concert de 1 300 places en sous-sol, 40 000 mètres carrés de bureaux, 35 000 mètres carrés de commerces, 540 logements de luxe et un hôtel cinq étoiles. Cette salle, dédiée aux ballets et à l'opéra, s'ajoute aux projets de la Philharmonie à Paris Villette et d'une salle de 900 places sur l'île Seguin toute proche.

Un microcrédit pour musiciens et techniciens. L'association Trempolino et le Crédit municipal de Nantes mettent en place un microcrédit pour les musiciens et techniciens de musiques actuelles en difficulté professionnelle. «*De plus en plus d'artistes sortent de l'intermittence*, note **Vincent Priou**, directeur de Trempolino. *Ce microcrédit doit aider ces personnes qui hésitent à continuer.*» Les dossiers sont sélectionnés après une rencontre entre le demandeur et l'association. «*Trempolino apporte une expertise sur les projets*», précise **Jacques Stern**, directeur du Crédit municipal de Nantes. Le microcrédit est limité à 3 000 euros, son taux est indexé sur le livret A. Il est accessible en Pays de la Loire.

Themaa à l'Ufisc. Themaa, association nationale des théâtres de marionnettes et arts associés, a intégré l'Ufisc, Union fédérale d'intervention des structures culturelles. Elle rejoint ainsi douze organisations professionnelles (dont la Fédurok, la Fédération des arts de la rue, le Synavi…) et trois membres associés.

Carte de paiement Technikart. Le magazine *Technikart* lance la Technikart'e, une carte de paiement qui permet à ses lecteurs d'obtenir réductions et places gratuites sur une sélection de sorties culturelles. Pour **Fabrice de Rohan Chabot**, directeur de la publication, il s'agit de compléter l'offre du magazine en rendant les spectacles et concerts chroniqués plus accessibles. Les titulaires de la carte cumulent des points à chaque transaction ou retrait bancaire. Un partenariat a été établi avec digitick.com. Plusieurs établissements culturels parisiens sont attendus comme partenaires. Acceptée dans le réseau Mastercard, la Technikart'e a été élaborée avec la société Aqoba.

21 000 entrées à Rezé pour Plume. **Maurice Cosson**, directeur de l'ARC scène conventionnée de Rezé (44), près de Nantes, annonce 21 000 pour le spectacle du Cirque Plume, *L'Atelier du peintre*, en 21 représentations, entre le 21 octobre et le 14 novembre. «*Ce chiffre pulvérise les records de fréquentation d'un spectacle accueilli en série sur l'agglomération nantaise*», déclare le directeur de l'ARC, Maurice Cosson. Venue dans l'agglomération pour la première fois en 1994, la troupe de Bernard Kudlak a été reçue à cinq reprises, depuis 1998, par l'ARC à Rezé, sous trois directions différentes.

Festival sur les paliers. La Maison de la musique de Nanterre a organisé un premier festival de concerts de paliers les 9, 13 et 21 novembre, soit douze concerts dans les entrées d'immeubles. À côté des concerts en appartements, cette initiative permet d'approcher des habitants qui ne viennent pas ou très rarement à la salle. Les duos ont interprété Bach, Mozart, Schubert, Satie, Astor Piazzola, de la musique klezmer, contemporaine ou traditionnelle.

Orchestres en fête dépasse les frontières. La troisième édition d'Orchestres en fête, du 19 au 28 novembre, marque la participation de 38 orchestres sur les 41 membres de l'Association française des orchestres (AFO). Les formations prévoient des actions de découvertes en milieu hospitalier et pénitencier. De nombreux événements seront gratuits, et certaines présentations originales. L'Orchestre de l'opéra de Rouen se produira dans une usine. À Rennes, des musiciens amateurs joueront avec l'Orchestre de Bretagne. Cette année, la manifestation sort des frontières avec la participation de l'Orchestre philarmonique de Liège Wallonie-Bruxelles et de l'Orchestre philarmonique du Luxembourg, membres de l'AFO.

D. R.

Aneth cherche repreneur. Le centre de ressources sur le théâtre contemporain Aneth cherche un repreneur pour ses 7 000 titres, ses 300 manuscrits numérisés, ses archives référencées en base de données, sa documentaliste, son matériel... Aneth est promis à la fermeture dès 2011, suite à l'arrêt de la subvention du ministère de la Culture (*La Lettre du Spectacle* du 8 octobre 2010). Le Centre national du théâtre reprendrait le Grand Prix de littérature dramatique et le réseau des Antennes d'Aneth, ainsi qu'un salarié.

Grasse : précision. Suite à l'article sur le Théâtre de Grasse paru dans *La Lettre du Spectacle* du 8 octobre, ses dirigeants rappellent que Grasse se situe dans les Alpes-Maritimes, et non dans le même département que le Liberté de Toulon (Var).

FORMATION

ACT' : «musiques actuelles et politiques publiques»

Art Culture et Transmission (ACT') et Musiques actuelles & politiques publiques (MAPP) organisent des formations «Musiques actuelles et politiques publiques» pour les élus de collectivités locales, acteurs des musiques actuelles et professionnels du bâti. Les 14 et 15 décembre, la réflexion portera sur : «Choix du site d'implantation pour un équipement de musiques actuelles : quel cadre global de réflexion engager ?». Les 10 et 11 janvier : «Pourquoi un élu local est-il amené à mettre en place une politique publique dans le domaine des musiques actuelles ?» Les 12 et 13 janvier : «Comment choisir le mode de gestion d'un équipement public dédié aux pratiques des musiques actuelles». La journée du 18 janvier sera consacrée à «La scénographie des équipements de musiques actuelles : des études initiales jusqu'à la mise en œuvre des ouvrages». Le thème des 19 et 20 janvier sera : «Les équipements publics dédiés aux musiques actuelles : de quelles économies s'agit-il ?». Celui des 24 et 25 janvier : «Comment initier un projet d'équipement de pratiques des musiques actuelles». Organisées à Paris (excepté le 18 janvier, à La Clef, à Saint-Germain-en-Laye), ces formations feront intervenir directeurs de salles de musiques actuelles, chefs de projets, urbanistes et élus de collectivités locales. Informations : 02 40 20 60 29. ●

ÉQUIPEMENT

Un Zénith à la Réunion

La Ville du Port, au nord-ouest de la Réunion, construira le premier Zénith des DOM TOM. Le projet, d'abord envisagé dans la capitale Saint-Denis, y avait été abandonné après un changement d'équipe municipale. Connue pour héberger le plus grand bidonville de la Réunion, la ville du Port (39 000 habitants) est en pleine rénovation urbaine. La construction du Zénith devrait démarrer en janvier 2012. «*Une étude de marché, réalisée en 2009 par Michel Martin Conseil* [Zénith de Paris, NDLR], *a validé ce projet, qui couvrira un bassin de population de 400 000 habitants,* explique Alain Moreau, le directeur général de la mairie du Port. *Cet équipement sera complémentaire du petit Stade de l'Est de Saint-Denis, qui peut accueillir 4 800 spectateurs*». Ce Zénith, d'un coût de 20 millions d'euros, pourra recevoir jusqu'à 4 500 personnes en intérieur, ou bien 10 000 en extérieur, grâce à une scène coulissante. Le financement est en discussion. Il serait géré via une délégation de service public et devrait programmer 50 manifestations par an pour être rentable. La ville dispose déjà d'une salle de musiques actuelles, le Kabardock. Son directeur, Stéphane Rochecouste, analyse : «*Le Zénith est un outil intéressant dans le paysage local, il pourrait compléter l'offre d'équipements actuels. Mais je n'ai pas d'informations sur son futur cahier des charges.*» Le Kabardock produit parfois des concerts à la Halle des manifestations du Port, dont la jauge est de 6 000 spectateurs, et pourrait organiser des concerts dans le futur Zénith, qui devrait être livré début 2014. ● **N. D.**

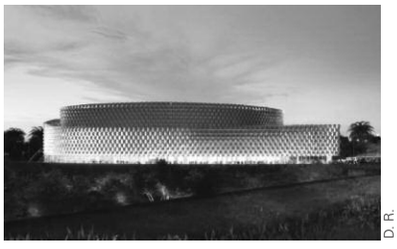

D. R.

Rencontres jeune public de l'ONDA à Mantoue. À Mantoue, Segni d'Infanzia est devenu l'un des festivals jeune public les plus en vue d'Italie. Créé en 2006, il se présente comme un *«festival international de l'art et du théâtre pour l'enfance»*. l'édition qui vient de s'achever (du 7 au 14 novembre) a dû composer avec une subvention municipale divisée par deux. Elle a accueilli 150 représentants étrangers. Une dizaine de professionnels français avaient fait le déplacement : Philippe Schlienger, Murielle Chevalier, Claude Forst, Amélie du Payrat, Thierry Macia… Pour la première fois, l'ONDA (Office nationale de diffusion artistique) y organisait, sous la houlette de **Brigitte Chaffaut,** sa conseillère jeune public, une «Rencontre d'échange artistique internationale». Elle a réuni une soixantaine de programmateurs européens. *«L'idée est de partager des informations et des avis sur des spectacles, sur le modèle des RIDA»,* explique Brigitte Chaffaut. L'objectif est notamment de créer un réseau international jeune public afin de favoriser les échanges d'expériences et la circulation des artistes. Une rencontre de ce type est envisagée à Copenhague.

Concertation en Île-de-France. La Région Île-de-France a réuni, du 9 au 15 novembre, différents acteurs des musiques actuelles, avant la mise en place de son futur programme régional en faveur des pratiques actuelles de la musique. Ces nouvelles aides devraient être inscrites au budget 2011 de la Région. Une séance plénière aura lieu le 1er décembre à Paris.

Lyon : artiste intervenant. Art Vif et la Nacre organisent le 29 novembre à Lyon une table ronde sur : «l'artiste intervenant, réalités et complexités du travail de l'artiste». www.artvif.org

Aides aux compagnies : le Synavi aux aguets. Le projet de décret relatif aux dispositifs d'aides aux compagnies du spectacle vivant, en finalisation au ministère de la Culture, inquiète le Synavi (Syndicat national des arts vivants). Le syndicat met en garde contre un glissement de la notion de «création» vers celle de «production», la confusion entre les différentes aides, l'absence de l'aide à la diffusion et l'instauration d'une différenciation des régimes d'aide entre les différentes disciplines artistiques. *«Mais la discussion continue et nous recevons une écoute à la Direction générale de la création artistique»,* tempère le metteur en scène **Serge Irlinger,** l'un des négociateurs.

DSP du Zénith de Paris. La gestion du Zénith de Paris pour 2011-2019 devait être attribuée le jeudi 18 novembre, à l'issue du conseil d'administration de l'Établissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette, site sur lequel se trouve cette salle de 6 300 places. La société Coker (Colling/Keravec), à qui est attribuée cette délégation de service public depuis 1984,faisait face à GL Events, associé à Gilbert Coullier Productions.

Un Zénith aussi en Martinique. Dans le cadre du Projet de Ville 2, la municipalité du Lamentin veut construire un Zénith. Avec 40 000 habitants, le Lamentin compte déjà un palais des sports.

Ferme du Buisson : sans Thiebergien. Benoît Thiebergien, directeur du festival les 38e Rugissants à Grenoble, a retiré sa candidature à la direction de la Ferme du Buisson à Marne-la-Vallée. Il poursuit le projet de centre de musiques nomades Détours de Babel (*La Lettre du Spectacle* du 22 octobre).

Les Plateaux du groupe
des 20 théâtres en Île-de-France
en collaboration avec ARCADI

LUNDI 6 DÉCEMBRE 2010
DE 10H À 19H

Théâtre La Piscine
254, avenue de la Division Leclerc. 92290 Chatenay-Malabry
Navette gratuite : départ à 9h30 devant le théâtre de Chaillot (métro Trocadéro)

6 projets de création à découvrir pour 2011/2012

JOURNÉE PROFESSIONNELLE

MATIN

Fantasmallégorie
Conception, scénographie : Boris Gibé
Mise en scène : Camille Boitel.
Cie Les choses de rien

Le précepteur
De Jacob Lenz /
Mise en scène Mirabelle Rousseau
T.O.C Compagnie

La Scaphandrière
De Daniel Danis /
Mise en scène Olivier Letellier
Théâtre du Phare

APRÈS-MIDI

Hold on
Ecriture collective le LABOO
Conception et mise en scène : Anne Astolfe
Le LAABO

Les mots gelés
d'après Francois Rabelais
adaptation et mise en scène : Jean Bellorini
Compagnie Air de lune

Ma mère qui chantait sur un phare
de Gilles Granouillet /
Mise en scène : François Rancillac
Cie Théâtre de l"Aquarium

A 18H, SPECTACLE
L'apprentissage
De Jean-luc Lagarce, mise en scène et chorégraphie de Fabrizio Pazzaglia
Cie Dans La Main d'Isolina

Réservation/Informations :
Laurence Clauzel : 06 12 03 30 23
contact@groupedes20theatres.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Culture Communication
îledeFrance
ARCADI
www.groupedes20theatres.fr
www.arcadi.fr
Groupe des 20 théâtres en Île-de-France

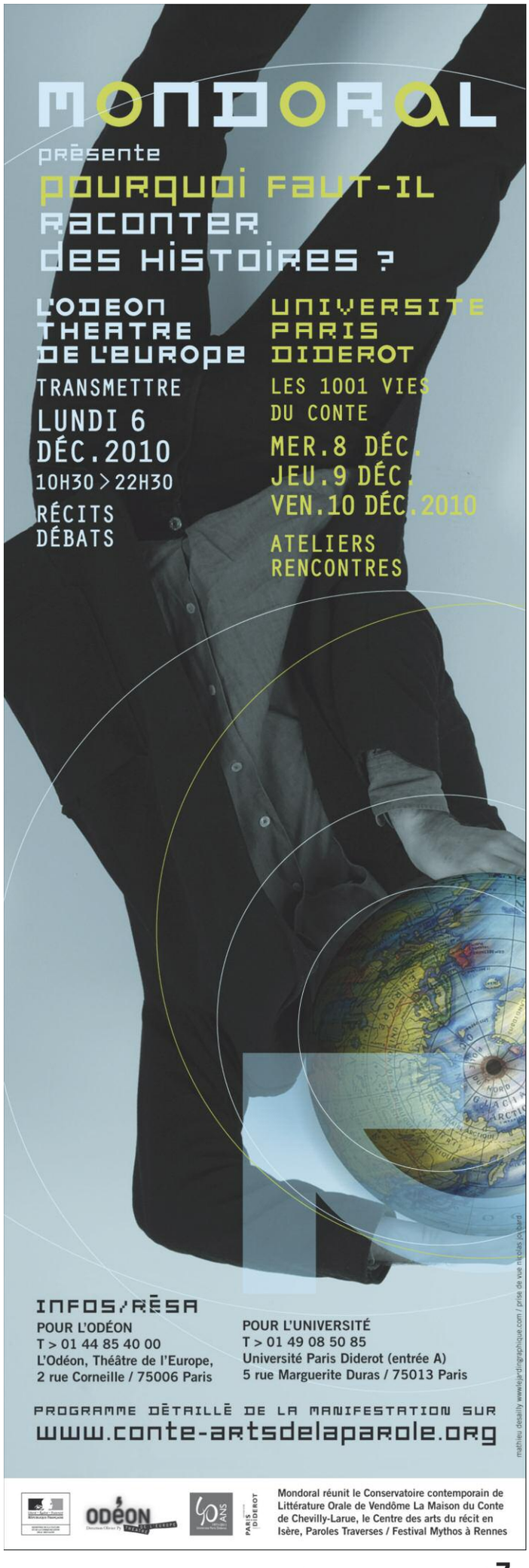

Pour paraître dans ces pages :
Fabiola Drouet - Tél : 02 40 20 60 29
annonces@lalettreduspectacle.com

MAIRIE DE PARIS

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

SECTION I. POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1 Nom, Adresse et point de contact :
Ville de Paris – Direction des Finances – Bureau des établissements concédés,
À l'attention de Salim BENSMAIL
Bureau 7097, 17 boulevard Morland, 75004 Paris.
Tél. : +33 1 42 76 22 52, Fax : +33 1 42 76 36 90,
Horaires : de 9h30 à 12h00 et de 14h à 17h00.
courriel : df-culeegauche@paris.fr

I.2 Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité locale

SECTION II. OBJET DU CONTRAT DE CONCESSION DE TRAVAUX

II.1.1 Intitulé : Convention d'occupation domaniale pour l'aménagement et l'exploitation des locaux couverts de la culée du Pont Alexandre III rive gauche.

II.1.2 Type de contrat : Convention d'occupation domaniale
Lieu principal d'exécution des travaux : culée rive gauche, pont Alexandre III Paris 7ème arrondissement (Code NUTS : FR101)
3. Equipement concerné : Culée du pont Alexandre III, rive gauche, 75007 Paris. L'emprise à concéder est composée :
• D'une partie ferme portant sur une surface d'environ 650 m² accessible par un escalier depuis le quai d'Orsay et close.
• D'une partie conditionnelle portant sur une surface d'environ 1200 m² actuellement ouverte à la circulation automobile (tunnel).

II.1.3. Description succincte :
L'occupant s'engagera à aménager et à exploiter les locaux dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public.
Le contrat sera soumis aux règles relatives aux concessions de travaux énoncées aux articles L1415-1 à L1415-9 et R1415-1 à R1415-10 du code général des collectivités territoriales.

Les candidats devront développer leur projet d'exploitation en s'inspirant des orientations proposées par la Ville de Paris dans le cadre du projet de reconquête des berges de la Seine, notamment :
- La création d'un espace d'activités commerciales ouvert à un public large et diversifié et servant de point d'ancrage à une animation spontanée et conviviale des berges tout au long de l'année.
- Les candidats sont invités à concevoir des aménagements adaptables, permettant de proposer un ensemble d'animations évolutives sur la journée et au fil des saisons, à dominantes culturelles. Ces aménagements pourront permettre une exploitation de jour comme de nuit.
- Tous types d'activités peuvent être envisagés, et plus particulièrement, celles qui permettraient une programmation artistique et culturelle, festive et innovante, de dimension internationale, dans un souci d'accès à un public le plus large possible.

Les projets devront prendre en compte :
- La partie ferme pour une occupation de l'espace clos seul.
- La partie conditionnelle pour une occupation du second volume (tunnel) qui doit constituer une extension du premier espace.

Les candidats à l'exploitation présenteront un programme de travaux afin de rendre les lieux exploitables en conformité avec leur projet. Les travaux devront s'inscrire dans une démarche environnementale et prendre en compte la situation des lieux en zone inondable.

La Ville de Paris ne participera pas au financement de ces investissements et n'assumera pas la maîtrise d'ouvrage. Le concessionnaire assurera seul la direction technique des travaux et aura à sa charge toutes les dépenses de fonctionnement, d'entretien, de réparation ou de construction liées aux biens, objets du futur contrat.
La durée envisagée pour le contrat est de 15ans ; elle pourra être portée à 20 ans si le niveau des investissements le justifie.
Le concessionnaire aura la faculté de contracter avec un ou plusieurs sous occupants pour l'exploitation.
Il devra verser une redevance à la Ville de Paris en contrepartie du droit d'occuper et d'utiliser de façon privative des dépendances du domaine public municipal.
À l'issue du contrat, l'intégralité des ouvrages et aménagements résultant des travaux réalisés par l'occupant deviendra la propriété de la Ville de Paris, sans que le cocontractant ait droit à une quelconque indemnité.

II.1.4. Classification CPV
Objet principal :
452 62700 : travaux transformation de bâtiments
Objets supplémentaires :
553 00000 : services de restaurant et services de personnel en salle
554 00000 : service de débit de boissons
923 00000 : services de divertissement
983 00000 : services divers

II.2) Quantité ou étendue du contrat de concession :

II.2.1 Quantité ou étendue globale :
-La surface de la partie ferme est de 650 m².
-La surface de la partie conditionnelle est d'environ 1200 m².

SECTION III. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, TECHNIQUE ET FINANCIER

III.1 Conditions de participation

III.1.1 Situation propre des opérateurs économiques
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
Les candidats pourront se présenter soit seuls, soit en groupement d'entreprises solidaires, sous réserve de l'assurance qu'une société dédiée sera créée pour l'exploitation du site. Les pièces et renseignements demandés concernent les candidats et non les sociétés mères, sauf si celles-ci se portent garantes par lettre d'engagement.

Les dossiers de candidature, rédigés en français, devront comprendre pour chaque candidat et, en cas de groupement, pour chaque membre du groupement :
- Son nom, sa forme juridique, sa raison sociale ;
- La liste des dirigeants et des personnes ayant qualité pour engager le candidat ;
-Son numéro d'immatriculation au registre du commerce (ou toute pièce équivalente pour les sociétés étrangères) ;
- Si l'entreprise fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, ou d'une procédure étrangère équivalente, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Chaque candidat devra également produire :
- Une lettre de candidature valant, le cas échéant, habilitation du mandataire par les autres membres du groupement.
Le candidat certifiera que les renseignements fournis sont exacts.

Chaque candidat et, en cas de groupement, chaque membre du groupement, devra de plus fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Une attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions énumérées au 1° de l'article 8 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- Une attestation sur l'honneur que le candidat est en règle au regard des articles L. 5212-2, L 5212-5 et L 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
Le candidat établi dans un Etat autre que la France devra produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays. Les certificats ou documents délivrés dans une langue étrangère devront faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.
Les candidats pourront utiliser les formulaires relatifs aux marchés publics pour la constitution de leur dossier administratif.

III.1.2 Capacité économique et financière
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
Chaque candidat et, en cas de groupement, chaque membre du groupement, devra fournir :
- le montant et la composition de son capital ;
- les comptes annuels et les liasses fiscales des trois derniers exercices clos ;
- les garanties financières apportées.
Les candidats sont libres de fournir tout autre document permettant d'attester de leurs capacités économiques et financières.

III.1.3 Capacité professionnelle et technique
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
Chaque candidat et, en cas de groupement, chaque membre du groupement, devra produire :
- Toute référence ou qualification attestant de sa capacité à réaliser les travaux nécessaires à la mise en exploitation du bâtiment.

À ce titre devront être précisées :
. Les noms des prestataires ou partenaires (architectes, ingénierie, entreprises…) que le candidat prévoit de s'adjoindre.
. Les références et qualifications attestant de la capacité de chacun de ses prestataires et partenaires à assurer la réalisation des travaux de rénovation.
- Toute référence ou qualification attestant de sa capacité à gérer tout ou partie de l'établissement.
À ce titre devront être précisées le cas échéant :
. Les noms des prestataires ou partenaires que le candidat prévoit de s'adjoindre.
. Les références et qualifications attestant de la capacité de chacun de ses prestataires et partenaires à assurer la bonne exploitation de l'espace.

Les candidats sont libres de fournir tout autre document permettant d'apprécier leurs capacités professionnelles et techniques.

SECTION IV. PROCÉDURE

IV.1 Critères d'attribution :
À l'expiration du délai de réception des offres, les propositions seront examinées sur le fondement des trois critères suivants, hiérarchisés selon un ordre décroissant d'importance :
• L'intérêt et la cohérence d'ensemble du projet d'exploitation.
• La qualité des propositions architecturales et patrimoniales.
• L'équilibre économique du contrat en fonction du montant de la redevance, de la durée du contrat et du montant des investissements.

IV.2 Renseignement d'ordre administratif

IV.2.1 Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

IV.2.2 Date limite de présentation des candidatures : Le dossier devra parvenir à l'adresse indiquée section 1 au plus tard le 7 janvier 2011 à 16h00 précises.

IV.2.3 Langues pouvant être utilisées pour les candidatures : français

SECTION VI. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Consultation en deux temps :

1ère phase : dépôt des candidatures
Les candidatures doivent être déposées ou réceptionnées avant la date et l'heure limites à l'adresse spécifiée au 1.1 du présent avis sous pli cacheté.

Le pli devra porter la mention suivante: « Candidature pour les locaux couverts de la Culée rive gauche du pont Alexandre III » et être revêtu de la mention « ne pas ouvrir ».

Les candidatures incomplètes, c'est-à-dire celles ne comprenant pas tous les documents exigés dans le présent avis, seront déclarées recevables sous réserve d'une régularisation par l'envoi des pièces manquantes dans un délai de 48h à compter de l'envoi de la demande par le pouvoir adjudicateur.
Seront déclarées irrecevables les candidatures ne présentant pas de références et garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes pour démontrer leur capacité à exécuter correctement le contrat.

2ème phase : dépôt des offres

La Ville de Paris adressera à partir du 20 janvier 2011 aux candidats retenus un dossier de consultation (caractéristiques de la concession, études préalables et caractéristiques du contrat), sur la base duquel ils devront formuler leurs propositions pour l'aménagement, l'occupation et l'exploitation de la Culée du pont Alexandre III, rive gauche.

Le délai de réception des offres est fixé à 52 jours au minimum suivant la date d'envoi du dossier de consultation. Le délai de réception des offres tient compte des visites sur les lieux d'exécution du contrat susceptibles d'être organisées à la demande des candidats.

Les propositions doivent être rédigées en français. Le contrat ne s'inscrit pas dans un projet financé par des fonds communautaires.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

VI.3.1 Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal Administratif de Paris, 7 rue de Jouy F-75181 Paris,
greffe.ta-paris@juradm.fr, tel : +33 144594400 Fax : +33 144594646.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal Administratif de Paris, 7 rue de Jouy F-75181 Paris,
greffe.ta-paris@juradm.fr, tel : +33 144594400 Fax : +33 144594646

VI.4. Date d'envoi du présent avis : 10 novembre 2010.

Avis d'appel public à candidature

1 Identification de la collectivité délégante
Ville de Rungis – Hôtel de Ville
5, rue Sainte-Geneviève – 94150 RUNGIS

2 Objet
Délégation de service public (articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales) : programmation artistique et exploitation de la salle de spectacle (Théâtre de Rungis) implantée dans l'Arc-en-Ciel, centre culturel de Rungis.

3 Caractéristiques générales
Par délibération en date du 4 novembre 2010, le Conseil municipal de Rungis a décidé de déléguer les missions de service public suivantes :
a) la conception, la mise en œuvre et la gestion d'une programmation régulière et pluridisciplinaire de spectacles professionnels (musique, danse, théâtre),
b) l'accompagnement de cette programmation par une politique d'action culturelle, de sensibilisation et d'éducation artistique, notamment au travers de l'organisation de résidences d'artistes et/ou d'équipes artistiques,
c) la mise en œuvre de la politique municipale de développement et de qualification des pratiques artistiques en amateur (dont : accueil des associations et établissements scolaires rungissois qui en feront la demande, soutien adapté à l'organisation de leurs manifestations, etc.).

Catégorie de service : 27
CPV Objet principal : 9232000-0

4 Nature du contrat et durée de la délégation
Contrat d'affermage pour la salle de spectacle et les locaux administratifs nécessaires, conclu pour une durée de cinq ans, selon un calendrier arrêté au moment du contrat (prise d'effet : le 1er janvier 2012 au plus tard).

5 Critères de sélection des candidatures
Les candidatures seront appréciées en fonction des garanties professionnelles et financières présentées par les candidats (aptitude à assurer la mise en œuvre et la continuité du service public).

6 Justifications et documents à produire
Les candidats devront produire les documents permettant à la collectivité délégante d'apprécier leur aptitude à assurer la mise en œuvre du service public délégué (continuité, égalité d'accès, mutabilité). La composition du dossier qu'ils remettront à cet effet est laissée à leur appréciation. Toutefois, il devra comprendre, au minimum, les documents énumérés ci-après :
• lettre de motivation signée par la personne ayant qualité à engager le candidat,
• présentation de la personne candidate : nom et forme juridique, copie intégrale des statuts, déclaration en Préfecture ou en Sous-préfecture et insertion dans le Journal Officiel ou extrait Kbis, composition des organes de gestion, comptes de résultat et bilan des trois derniers exercices clos, présentation des moyens dont la mise en œuvre est envisagée),
• documents mentionnés aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics ou imprimés DC1, DC2 et, le cas échéant, DC7.

Les dossiers ne comprenant pas les pièces mentionnées seront rejetés sans être étudiés. Les dossiers seront rédigés en langue française.

Date limite de réception des dossiers de candidature :
22 décembre 2010 à 12 heures.

Conditions de remise des candidatures : Les dossiers devront être transmis à la Ville de Rungis (Hôtel de Ville, 5, rue Sainte-Geneviève 94150 Rungis) par tout moyen permettant de connaître avec certitude la date et l'heure d'arrivée. La transmission par courrier électronique n'est pas admise.

L'enveloppe contenant les pièces remises par les candidats devra porter la mention "*ne pas ouvrir par le service du courrier, procédure de délégation de service public théâtre de Rungis*".

7 Autres dispositions
Après réception des candidatures, la commission de délégation de service public établira la liste des candidats auxquels le Maire adressera le dossier de consultation comprenant les informations détaillées relatives à la définition des missions de service public déléguées, aux attentes du délégant et aux modalités de présentation, d'analyse et de classement des offres. Cet envoi interviendra au plus tard le 21 janvier 2011.

8 Juridiction compétente
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle
Case postale n°8630 – 77008 Melun Cedex.
Tél. : 01 60 56 66 30 – Fax : 01 6056 66 10

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/11/2010

Pour paraître dans ces pages :
Fabiola Drouet - Tél : 02 40 20 60 29
annonces@lalettreduspectacle.com

L'ENTORSE

APPEL À PROJETS 2011 - 2012
arts visuels & arts vivants

le jeu, les jeux et l'olympisme

WWW.ENTORSE.ORG

IVRY s/SEINE

Située aux portes de Paris
au cœur du site stratégique de la Seine-Amont
et du Val-de-Marne (métro - RER) - 56 000 habitants

Professeur de danse (h/f)

Cadre d'emploi d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique.

CDD du 28 février au 20 juin 2011
13 h 30 hebdomadaire

Vous enseignez la danse moderne, modern jazz, contemporaine et gymnastique en musique à un public adolescents et adultes. Vous initiez des enfants (à partir de 3 ans) à la danse moderne dans le cadre du projet pédagogique des cours et ateliers de danse municipaux.

Doté d'un diplôme d'Etat option modern jazz et/ou contemporain, vous êtes disponible, autonome, et avez un intérêt pour le travail en équipe. Expérience souhaitée sur un poste similaire.

Horaires (lundi de 17 h 00 à 19 h 15, mardi de 16 h 45 à 20 h 15, mercredi de 10 h 30 à 12 h 00, vendredi de 18 h 00 à 21 h 15, samedi de 14 h 00 à 17 h 15).

Merci d'adresser CV et lettre de motivation à courrier@ivry94.fr ou à Monsieur le Député-Maire, esplanade Georges Marrane, 94205 Ivry-sur-Seine cedex

Rouen

La ville de Rouen recrute par voie statutaire ou à défaut contractuelle pour la Direction du Développement Culturel,
Pôle Développement Attractivité :

Directeur de la Salle de Spectacles Municipale (Hangar 23)

Filière Administrative, Catégorie A
Cadre d'emploi : Attachés (h/f)

Réf : 10-198-DDC-1

Dotée d'une salle de spectacles de 500 à 700 places, le Hangar 23, située dans une zone urbaine à fort potentiel de développement, le théâtre Duchamp-Villon / Hangar 23 développe une saison artistique multiculturelle dans le domaine des musiques du monde, de la chanson, du jazz et de toutes les formes de danse contemporaine.

Sous l'autorité du Directeur du Développement Culturel, le Directeur de l'établissement élabore et pilote la mise en oeuvre d'un projet artistique dans le cadre de la politique culturelle définie par la collectivité. Dans cet objectif, vous devez :

Missions :

- Programmer, coordonner et promouvoir la diffusion d'équipes artistiques,
- Formaliser et proposer un projet de développement culturel de l'établissement en cohérence avec les orientations de la collectivité,
- Développer un programme d'actions culturelles,
- Favoriser l'émergence de nouvelles pratiques artistiques et la sensibilisation de nouveaux publics,
- Développer et coordonner des partenariats avec les acteurs publics et privés du territoire haut normand,
- Superviser la gestion de la sécurité des spectacles et de l'établissement,
- Piloter et animer les équipes administratives et techniques.

Profil :

- Bac+3 minimum, idéalement en gestion ou management des organisations culturelles
- Expérience confirmée dans la gestion d'une structure équivalente indispensable
- Très bonne connaissance des pratiques artistiques et de l'actualité de la création culturelle contemporaine
- Très bonne connaissance des réseaux professionnels de création, production et diffusion artistiques, des réseaux stratégiques d'information et du réseau institutionnel
- Parfaite connaissance du cadre réglementaire des politiques culturelles et du dispositif d'aide publique et privée
- Maîtrise du cadre réglementaire de l'organisation de manifestations culturelles, de la sécurité des établissements, fiscalité et assurance
- Aptitude à l'encadrement et à l'animation d'équipe
- Qualités relationnelle et organisationnelle
- Pragmatisme opérationnel
- Disponibilité inhérente à l'activité de spectacles

Rémunération statutaire + régime indemnitaire

PROFIL CULTURE

Merci d'adresser CV et lettre de motivation avant le **10 décembre** en précisant la réf. du poste à :
Mme le Maire, place du Général de Gaulle
76037 - Rouen Cedex - ou par courriel à l'adresse
recrutement@rouen.fr

ORCHESTRE DE BRETAGNE

L'ORCHESTRE DE BRETAGNE RECRUTE **SON DIRECTEUR GÉNÉRAL (H/F)**

L'Orchestre de Bretagne est une formation symphonique permanente composée de 47 musiciens et d'une équipe administrative de 12 salariés, dont le siège est à Rennes (35). Il constitue l'une des principales forces artistiques permanentes sur le territoire breton ; c'est une formation reconnue pour sa qualité au niveau national. Il a pour mission essentielle de permettre à un public le plus large possible, sur l'ensemble du territoire breton, de découvrir le patrimoine musical et les musiques d'aujourd'hui, par l'exploration d'un répertoire varié, le croisement des formes, des esthétiques, des disciplines. Il propose ainsi une saison symphonique sur l'ensemble de la région Bretagne, et est l'un des acteurs de la saison lyrique de l'Opéra de Rennes en participant à quatre ou cinq productions par an. Il doit contribuer à l'éducation artistique, sous toutes ses formes, au travers de projets musicaux. Il est ouvert à toutes les formes de la création contemporaine, et apporte son soutien et son expertise dans la formation de jeunes professionnels.

L'Orchestre de Bretagne dispose d'un budget global de 4,7 millions d'euros. Il a vocation à devenir un EPCC à moyen terme.

Le(la) futur(e) directeur(rice) général(e) est un professionnel confirmé du spectacle vivant, notamment musical, et dispose d'une expérience significative, soit dans la direction d'un ensemble musical de haut niveau, soit dans la gestion d'un équipement culturel majeur. Une grande disponibilité, de solides compétences managériales, la maîtrise du français et de l'anglais sont indispensables.

Le cahier des charges est consultable sur le site de l'Orchestre de Bretagne : www.orchestre-de-bretagne.com

Les dossiers de candidature sont à adresser à Monsieur le Président de l'Orchestre de Bretagne, 42A rue Saint-Melaine, BP 30823, 35108 Rennes cedex 3 (sous pli confidentiel) au plus tard le 31 décembre 2010.

DESSIN © MATHIEU DESHAILLY - LE JARDIN GRAPHIQUE / PRESSE DE VIVE N. JOUBARD / LICENCE SPECTACLE 2-1026292

Le Conseil général de la Somme *recrute*

somme LE CONSEIL GÉNÉRAL — *Un département, des énergies partagées*

Pour le centre culturel de Saint-Riquier - Baie de Somme II

Un Directeur h / f

L'Abbaye de Saint-Riquier, site carolingien classé M.H. et propriété du Département, abrite un Centre culturel - Musée départemental, une bibliothèque ainsi que le Festival estival des musiques savantes de Saint-Riquier.

Après 30 ans de fonctionnement, le Conseil général souhaite donner un nouvel élan au centre culturel en développant un **projet culturel, artistique et touristique sur l'ensemble du site de l'Abbaye**, qui confortera le rayonnement et l'attractivité de la Baie de Somme, reconnue comme une des plus belles baies du monde.

- **Missions**

Le Directeur du centre culturel de Saint-Riquier - Baie de Somme sera chargé d'élaborer, en cohérence de la politique culturelle du Département, un projet pour le site dans ses dimensions culturelle, éducative, sociale, économique et organisationnelle. Il assurera et orientera, en collaboration avec les conservateurs du département, la programmation d'expositions temporaires dans le domaine des arts du visuel.

Administrateur du festival, il coordonnera les services départementaux impliqués dans la manifestation dans toutes ses dimensions (résidences, actions de sensibilisation, médiation…).

Il identifiera, mobilisera les partenaires publics et privés, locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Il assurera le management et la gestion économique du projet d'ensemble, l'animation, l'encadrement et la formation des personnels. Il sera le garant de la pérennité du projet et de son développement.

- **Profil**

De formation supérieure, vous avez une expérience avérée d'encadrement opérationnel de projets culturels. Les milieux professionnels de la production d'événementiels vous sont familiers.
Homme / Femme de réseaux (institutionnel, culturel, musical, éducatif…) vous avez des compétences fortes en organisation et en administration d'établissements culturels, avec des aptitudes et un goût prononcés pour le management et la coordination d'équipes professionnelles et bénévoles. Homme / Femme de communication, vous êtes également un gestionnaire avisé.

Adressez votre candidature à la DRRH avant le 30 novembre 2010 Confidentialité garantie

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de la Directrice Générale Adjointe en charge du développement et de la réussite de la personne, **Madame Véronique Hoop** - Tél. 03 22 71 8120

Pour postuler sur cette offre, merci d'adresser une candidature motivée, avec références à Monsieur le Président du Conseil général de la Somme Direction des Ressources et Relations Humaines 43, rue de la République - BP 32615 80026 AMIENS cedex 1 Ou sur www.somme.fr

Pour paraître dans ces pages :
Fabiola Drouet - Tél : 02 40 20 60 29
annonces@lalettreduspectacle.com

maison des arts
THONON EVIAN

recrute
son/sa directeur/trice

Gérée par une Association 1901, la Maison des Arts est une scène conventionnée avec la DRAC et la Région Rhône Alpes. Travaillant sur l'agglomération Thonon-Evian, et conventionnée avec les deux villes, elle dispose à Thonon d'une salle de 580 places et programme à Evian le Théâtre à l'italienne de 220 places et la salle de concert La Grange au Lac de 1050 places.

Structure de diffusion, elle organise une saison pluridisciplinaire d'environ 40 spectacles et trois festivals : deux festivals de Musiques actuelles (Les Courants d'airs, consacré à la chanson francophone et le festival de Montjoux, en extérieur avec une jauge de 5.500 places) et une opération de décentralisation « Les Chemins de Traverse » qui diffuse une trentaine de spectacles sur le territoire du Chablais).

Elle dispose d'une galerie d'exposition aujourd'hui consacrée à la Photographie.

La Maison des Arts est impliquée dans l'accompagnement d'artistes, soutien à la création, résidences, dans ses salles et dans le cadre de ses actions de décentralisation.

Située en proximité immédiate de la Suisse romande, elle participe au renforcement des liens transfrontaliers, en co-organisant entre autres l'opération « les Colporteurs » et « JazzContreband ».

La Maison des Arts recherche, pour pourvoir le poste de directeur/trice, un homme ou une femme faisant état d'une formation universitaire supérieure, d'une expérience significative de direction d'établissement pluridisciplinaire, et capable à ce titre de prendre en charge la multiplicité des activités de l'établissement.

Il ou elle aura pour mission :
- de construire et mettre en oeuvre un projet artistique qui prendra en compte les acquis les spécificités, les outils de la Maison des Arts dans l'agglomération Thonon-Evian.
- de développer l'insertion de la Maison des Arts sur son territoire.
- de gérer l'établissement avec un budget d'environ 2,3 M€.
- d'animer une équipe de 16 salariés permanents

Homme ou femme de réseau, il/elle aura à coeur de développer les collaborations régionales, nationales et transfrontalières. Gestionnaire expérimenté(e), il/elle saura diriger un établissement très performant, au regard de son volume d'activité, de la part des ressources propres dans le budget d'activités.

Le poste est à pourvoir à compter du 1er Juin 2011.

Rémunération : selon convention Syndéac et expérience.
La date limite de dépôt des candidatures est le 15 Décembre.

Adresser lettre manuscrite de motivation et CV à Monsieur le Président de la Maison des Arts, 4 bis Avenue d'Evian, 74200 Thonon les bains

Les candidats présélectionnés seront invités à présenter un projet artistique, culturel et d'établissement.

Plus d'informations sur la Maison des Arts :
www.mal-thonon.org

hippodrome scène nationale douai
www.hippodromedouai.com

L'Hippodrome, scène nationale de Douai
recrute un directeur adjoint - administrateur (H/F)

Engagé dans la création contemporaine, l'Hippodrome coproduit et accueille des spectacles français et étrangers. Chaque saison comprend deux temps forts : LES MULTIPISTES et LES 24H. RICTUS et le COLLECTIF 14:20 sont compagnies associées. Le projet de l'Hippodrome est élaboré dans un souci de relation forte au territoire et à la population. L'équipe est constituée de 27 salariés. Le lieu comprend 4 salles dont une salle dédiée aux résidences et aux répétitions, ainsi qu'une salle de cinéma (classée "Art - Essai" et "Recherche").

FONCTION
Sous l'autorité du directeur :
- **Participation à la réflexion, à la programmation, à la prospective et aux stratégies de mise en oeuvre ;**
  - recherche de financements publics, y compris européens,
  - recherche de financements privés,
  - suivi des productions déléguées.
- **Direction des ressources humaines :**
  - encadrement de l'équipe administrative et comptable,
  - animation du projet d'établissement.
- **Administration financière et juridique.**

PROFIL
- Formation supérieure de gestion et expérience confirmée dans des fonctions analogues,
- Excellentes connaissances juridiques et fiscales,
- Maîtrise de l'informatique de gestion,
- Affinité avec les esthétiques de la création contemporaine,
- Maîtrise de l'anglais appréciée.

CDI selon base grille Syndeac et selon expérience.

Poste à pourvoir à partir de janvier 2011, merci d'adresser **avant le 20 décembre 2010**, lettre de motivation et CV, à l'attention de Gilbert Langlois, directeur ;

par mail à :
glanglois@hippodromedouai.com

ou par courrier à :
Hippodrome, scène nationale
À l'attention de Gilbert Langlois
Place du Barlet – BP 10079
59502 Douai cedex

LA MÉGISSERIE
ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE VIENNE GLANE

L'EPCC Vienne-Glane recherche sa directrice ou son directeur. Poste à pourvoir début 2011.

DESCRIPTIF

Situé à Saint-Junien (Haute-Vienne), à 20 mn à l'ouest de Limoges, l'établissement a pour mission la gestion matérielle, artistique et financière des équipements culturels et cinématographique de la Communauté de communes Vienne-Glane. Son budget annuel est de 1 354 000 €.

L'EPCC a été créé en 2005 entre la Région Limousin et la Communauté de Communes Vienne-Glane. Au cœur d'un territoire de plus de 22 000 habitants, il gère deux établissements :

- La Mégisserie, théâtre pluridisciplinaire composé d'un amphithéâtre de 350 places, d'une salle d'exposition, d'une salle de répétition et d'une salle de musiques amplifiées. Il est doté d'un service éducatif et de médiation culturelle. L'équipe est composée de 7 personnes.

- Le Ciné bourse, cinéma doté de deux salles de projection dont une est équipée pour le numérique et la 3D. Il est classé art et essai. L'équipe est composée de 3 personnes, dont un responsable qui assure l'animation et la programmation.

L'EPCC remplit des missions de service public pour le développement culturel dans son aire d'implantation géographique, voire au-delà. Il poursuit une démarche de démocratisation de l'accès à la culture et d'aménagement du territoire. L'établissement a vocation à développer des collaborations avec le réseau professionnel et le milieu associatif du territoire, pour permettre une vie culturelle diversifiée, élargir et croiser les publics.

MISSIONS

Le (la) directeur (trice) propose au conseil d'administration un projet artistique et culturel pluridisciplinaire. Il l'élabore et le met en œuvre.
Il programme et encadre annuellement un festival d'été, ainsi que des spectacles décentralisés dans chaque commune ou quartier de la Communauté de communes.
Il devra intégrer dans son projet l'utilisation du bar (café littéraire ou autre…).
Il assure la programmation de la salle d'exposition.
Il est chargé de poursuivre l'accueil et l'accompagnement d'artistes en résidence, ainsi que leur rencontre avec les publics.

En dehors de la programmation culturelle établie par le directeur, il facilitera les synergies établies avec les acteurs du territoire y compris par la mise à disposition du lieu, en vue de son optimisation.
Il assure la bonne gestion de l'EPCC et de l'équipe permanente dans le respect des statuts de l'EPCC et des conventions collectives.

PROFIL

Professionnel (le) confirmé(e) doté(e) d'une expérience similaire, il (elle) justifiera d'une bonne connaissance de la législation du spectacle vivant, des réseaux artistiques culturels et institutionnels, ainsi que de l'actualité artistique.

Contrat à durée déterminée de droit public (loi n°2002-6 du 4 janvier 2002, modifiée par la loi n°2006723 du 22 juin 2006).

Salaire suivant la grille de la fonction publique territoriale.

présélection des candidatures, rédaction d'un projet par les candidats retenus, jury. Les candidatures, sous la forme d'une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae, sont à adresser au plus tard le 3 décembre 2010 (cachet de la poste faisant foi) à :

Madame la Présidente de l'EPCC Vienne-Glane - La Mégisserie - 14 avenue Léontine Vignerie - 87200 SAINT-JUNIEN

Tél : 05 55 02 87 98 Site : www.lamegisserie.fr

ProQuartet
Centre européen de musique de chambre

recrute son Administrateur

Contexte / La structure
Association loi 1901, implantée à Paris, ProQuartet - CEMC est une structure culturelle spécialisée dans la musique de chambre :
- Diffusion musicale et production de concerts
- Insertion et formation professionnelles
- Action culturelle
- Développement de manifestations musicales de dimension européenne.

Description du poste
L'Administrateur seconde le Directeur dans la gestion administrative et financière de l'association.
Missions principales :
- Gestion administrative, juridique et fiscale
- Gestion budgétaire et financière
- Suivi des relations avec les organismes financeurs publics et privés
- Élaboration et suivi des conventions avec les partenaires institutionnels
- Gestion du personnel (équipe de 10 personnes)
- Relations contractuelles et suivi des différentes activités : formation, insertion professionnelle, diffusion et production de concerts, action culturelle, résidences
- Participation à la stratégie de développement de l'association.

Profil recherché
- Diplômé d'études supérieures
- Expérience confirmée dans un poste similaire, d'administrateur ou de directeur administratif et financier d'une institution culturelle (spectacle vivant, production audiovisuelle, presse ou édition)
- Bonne connaissance des réseaux institutionnels, professionnels et des organismes de financement nationaux et internationaux publics (ministère de la Culture, collectivités territoriales, Union Européenne) et de fundraising
- Maîtrise des grands enjeux professionnels du monde musical
- Aisance rédactionnelle
- Aptitude au travail en équipe
- Sens et goût pour la négociation
- Intérêt pour les musiques d'expression classique et contemporaine
- Maîtrise des outils informatiques
- Anglais courant.

Conditions de recrutement
- CDI à temps complet, à pourvoir dans le courant du 1er trimestre 2011.
- Lieu de travail : Paris
- Rémunération selon expérience.

Prière d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) par voie postale ou courriel au plus tard le 03/12/2010 à :
M. Dieudonné Mandelkern,
Président de ProQuartet-CEMC
9 rue Geoffroy l'Asnier
75004 Paris
mandelkern@proquartet.fr

---

théâtre du Beauvaisis
scène conventionnée de Beauvais

Le Théâtre du Beauvaisis
scène conventionnée de Beauvais
direction : Martine Legrand

recrute un(e)

RESPONSABLE DES RELATIONS PUBLIQUES ET DE LA COMMUNICATION

Missions
Il ou elle sera chargé(e) sous l'autorité de la Directrice de l'encadrement et l'animation du service des relations avec le public et de la communication. Mise en place et suivi d'une politique ambitieuse des relations publiques en lien avec le projet artistique. Développement et fidélisation des publics (individuels, groupes, relais...). Développement et suivi des fichiers, Accueil et suivi des compagnies. Elaboration et mise en œuvre du plan de communication. Suivi du budget communication en lien avec la direction. Entretenir et développer des relations avec la presse. Mise en place de partenariats médias et des inserts publicitaires.

Profil requis
Formation supérieure. Expérience sur un poste similaire ou dans des fonctions analogues. Réelle sensibilité pour les arts de la scène. Capacité d'écoute et de travail en équipe. Aisance relationnelle et rédactionnelle. Maîtrise des outils informatiques. Disponibilité et souplesse dans les horaires

Conditions d'emploi et de rémunération
CDI à temps complet - Cadre – groupe 4
Rémunération : convention collective SYNDEAC
Permis B exigé

Poste à pourvoir le plus rapidement possible

Merci d'envoyer votre CV et une lettre de motivation avant le 26 novembre 2010

à l'attention de Martine Legrand
Théâtre du Beauvaisis
place Georges Brassens
60 000 – Beauvais
ou de préférence par courriel :
martinelegrand@theatredubeauvaisis.com

Pour paraître dans ces pages :
Fabiola Drouet - Tél : 02 40 20 60 29
annonces@lalettreduspectacle.com

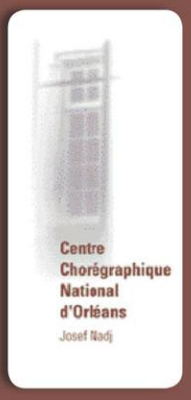

Le **Centre Chorégraphique National d'Orléans** recrute

orc.fr

Un Administrateur h/f

Cadre de direction

Sous l'autorité du directeur artistique Josef Nadj, vous aurez pour missions :

La gestion administrative et financière :

- organisation et coordination des services administratifs, financiers, techniques du centre chorégraphique (équipe permanente et équipes occasionnelles) ;
- élaboration du budget de fonctionnement et d'investissement de l'établissement, suivi de son exécution et contrôle de gestion ; suivi des relations avec les établissements bancaires ;
- négociation des subventions et recherche de partenaires ;
- gestion des productions et des cessions du CCN, établissement des contrats, rédaction des conventions et des contrats de travail ;
- gestion de l'exploitation de l'équipement ;
- suivi des relations avec les tutelles et les partenaires ;
- préparation des conseils d'administration et assemblées générales.

La direction des ressources humaines :

- gestion de la partie juridique et sociale de l'association ;
- encadrement du personnel (10 salariés permanents à ce jour) : contrats, recrutement, formation...

Profil : De formation supérieure de niveau Bac + 4, vous justifiez d'une expérience dans un poste similaire. Disponible, vous maîtrisez l'outil informatique et l'anglais.

Poste en CDI, prise de fonction début 2011. Les entretiens d'embauche auront lieu entre le 1er et le 15 décembre 2010. Rémunération selon convention collective SYNDEAC.

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation) avant le 30 novembre à Alain Malissard, président, Centre Chorégraphique National d'Orléans, 37 rue du Bourdon Blanc, BP 42 348, 45 023 Orléans Cedex 1, ou par mail : audreymailly@josefnadj.com ou president@josefnadj.com

---

L'ORNE
Office départemental de la culture

OFFICE DÉPARTEMENTAL DE LA CULTURE ORNE – basé à Sées

Recrute : **un chargé de mission (h/f)**

Sous l'autorité du directeur, et en étroite collaboration avec lui, le chargé de mission sera chargé :

- De la programmation et de la gestion financière de la programmation culturelle en milieu rural avec les partenaires de la structure
- De la mise en œuvre de cette programmation
- De la programmation et du suivi du festival le « Printemps de la chanson »
- De la préparation du plan de communication pour les spectacles relevant de sa compétence

Poste à pourvoir au 1er février 2011.
Rémunération : Convention de l'animation. Groupe 7
Formation supérieure adaptée à la mission exigée.
Bonne connaissance de l'animation culturelle exigée.
Disponibilité.

Les candidatures sont à envoyer à : Martine GASNIER
Directeur de l'ODC – Palais d'Argentré – BP 64 – 61500 SEES

Informations : 02 33 31 25 42

---

scène nationale Cergy-Pontoise & Val d'Oise
L'apostrophe
théâtre des Arts • théâtre des Louvrais
www.lapostrophe.net / Tél : 01 34 20 14 25

Recherche Son/sa

Directeur/trice Technique

Sous l'autorité du Directeur et en étroite collaboration avec l'Administratrice, le Directeur technique fait partie intégrante de l'équipe de direction et participe à ce titre à l'élaboration de la politique de l'établissement.

Missions :

Assure la mise en oeuvre technique du projet artistique de la structure.
Responsable de la préparation, de la réalisation, de l'exploitation et de la coordination technique des activités du théâtre.
Responsable de la gestion et de l'organisation du travail du personnel technique.
Responsable de l'exécution et du suivi du budget technique.
Responsable du respect et de l'application des règles d'hygiène et de sécurité, élabore les plans de prévention des risques.
Responsable des équipements et des bâtiments.
Suivi de la maintenance des bâtiments et des équipements scéniques et du contrôle des installations en relation avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.
Prépare des programmes d'investissements et de travaux.
Permanence les soirs de représentations

Profil :

Expérience significative et confirmée dans des fonctions analogues
Sens de l'organisation et de la gestion du personnel
Qualités relationnelles, sens de l'écoute, autonomie, goût du travail en équipe
Maîtrise des procédures de sécurité (SSIAP 1 minimum)
Maîtrise de l'outil informatique
Bon niveau d'anglais (écrit et parlé) souhaité
Grande disponibilité

Conditions d'emploi et de rémunération :

CDI à temps complet. Cadre de direction groupe 3.
Rémunération selon la convention collective Syndéac et l'expérience.
Poste à pourvoir le 1 janvier 2011.

Candidature à adresser à :
Jean-Joël Le Chapelain, Directeur
L'apostrophe, scène nationale de Cergy Pontoise et du Val d'Oise
1 place des Arts - BP 60 307
95027 Cergy Pontoise Cedex
Ou par e-mail :
lapostrophe@lapostrophe.net

PROFILCULTURE

STRUCTURES DE CRÉATION ET DE DIFFUSION

DIRECTION

ORCHESTRE DE BRETAGNE (35). Directeur général (h/f). ➜ Voir page 11

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SOMME à Amiens (80). Directeur du centre culturel de Saint-Riquier. ➜ Voir page 11

MAISON DES ARTS à Thonon et Evian (74). Directeur (h/f). ➜ Voir page 12

EPCC VIENNE GLANE à Saint-Junien (87). Directeur (h/f). ➜ Voir page 13

COMITÉ D'ENTREPRISE RATP à Bagnolet (93). Directeur de l'action culturelle (h/f). Cand. avant le 26/11. recrutement@ce.ratp.fr

FONDATION DE LA MAISON D'AILLEURS à Jouxtens-Mézery (Suisse). Cand. avant le 30/11. Entretiens le 18/12. nsa@ylb.ch

CPDO, Chambre professionnelle des directeurs d'opéra à Paris. Directeur (h/f). cpdo@wanadoo.fr

ADMINISTRATION/ PRODUCTION/DIFFUSION

L'HIPPODROME, scène nationale à Douai (59). Directeur adjoint, administrateur (h/f). ➜ Voir page 12

PROQUARTET à Paris. Administrateur (h/f). ➜ Voir page 13

CCN D'ORLÉANS (45). Administateur (h/f). ➜ Voir page 14

LA CASCADE, Maison des arts du clown et du cirque à Saint-Andéol (07). Administrateur (h/f). À pouvoir en décembre ou janvier. claire.peysson@lacascadeclownetcirque.fr

CIE MELTING FORCE à Saint-Étienne (42). Chargé(e) de production et de diffusion. CUI temps partiel. jmnard@orange.fr

VILLE D'ORLY (94). Administrateur (h/f) du Centre culturel Aragon Triolet. Cand. avant le 26/11. Poste à pourvoir le 6/12. francoise.pech@mairie-orly.fr

CIE ANOMALIE à Marseille (13). Administrateur (h/f). Cand. avant le 30/11. Pour janvier. anomali@wanadoo.fr

FESTIVAL D'ART LYRIQUE d'Aix-en-Provence (13). Responsable de l'administration juridique et financière. CDD 5 mois minimum pour le 3/01. rh.administration@festival-aix.com

RADIO FRANCE à Paris. Administrateur délégué (h/f) pour l'Orchestre philharmonique. adrien.leroy@radiofrance.com

ENSEMBLE MUSICAL CAFÉ ZIMMERMAN à Aix-en-Provence (13). Chargé(e) de diffusion. À pourvoir en janvier. 01 45 89 21 61. celine.frisch@cafe-zimmermann.com

CIE DE LA YOLE à Beauvais (60). Chargé(e) d'administration. www.profilculture.com

LA COMMUNAUTÉ INAVOUABLE à Saint-Denis (93). Attaché(e) de production. Cand. avant le 30/11. CDD 4 mois à pourvoir le 20/01. www.profilculture.com

CIE VERTICAL DÉTOUR à Neuilly-sur-Marne (93). Administrateur de production (h/f). Pour le 1/01. recrutement@verticaldetour.org

VILLE DE SAINT-ÉTIENNE (42). Chargé(e) de production pour l'Opéra Théâtre. Cand. avant le 26/11. Pour début janvier. 04 77 47 83 63. recrutement@saint-etienne.fr

LES CONCERTS DE POCHE à Féricy (77). Chargé(e) d'administration et de comptabilité. CDD un an puis CDI. ww.profilculture.com ; gladys.bellois@concertsdepoche.com

TANGO OSTINATO à Paris. Chargé(e) de diffusion et de développement. CDI emploi-tremplin. www.tango-ostinato.com

COMMUNICATION / RELATIONS PUBLIQUES

THÉÂTRE DU BEAUVAISIS (60). Responsable des relations publiques et de la communication. ➜ Voir page 13

LA BIENNALE DE LYON (69). Chargé(e) de communication. CCD 6 mois renouvelable. Cand. avant le 15/12. À pourvoir le 1/02. www.profilculture.com

MESH, Musique et situations de handicap, à Margency (95). Chargé(e) de communication et d'administration. Emploi-tremplin pour le 3/01. 01 39 64 97 95. direction@mesh.asso.fr

LE SALMANAZAR à Épernay (51). Attaché(e) à la communication et aux relations publiques. CDD 6 mois à pourvoir le 15/12. contact@lesalmanazar.fr

ESPACE JEAN LEGENDRE, scène conventionnée de Compiègne (60). Attaché(e) aux relations avec le public + secrétaire général(e). www.espacejeanlegendre.com

TECHNIQUE

L'APOSTROPHE, scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val-d'Oise. Directeur technique (h/f). ➜ Voir page 14

MC2 à Grenoble (38). Directeur technique (h/f). Cand. le 30/11. CDI pour le 1/01. www.mc2grenoble.fr

ORCHESTRE SYMPHONIQUE ET LYRIQUE de Nancy (54). Régisseur (h/f). Cand. avant le 30/11. À pourvoir le 1/03. 03 83 85 33 20. opera@opera-national-lorraine.fr

MONTPELLIER DANSE (34). Directeur technique (h/f). wwwprofilculture.com

COMMUNAUTÉ URBAINE DE STRASBOURG (67). Régisseur technique (h/f) pour le conservatoire de Strasbourg (CRR). Cand. avant le 20/11. emploi.formation@strasbourg.eu

LE CUBE à Issy-les-Moulineaux (92). Régisseur général (h/f). Cand. avant le 30/11. À pourvoir en janvier. www.profilculture.com

METZ MÉTROPOLE, communauté d'agglomération (57). Chef électricien éclairagiste pour l'Opéra-Théâtre. Pour décembre. Rubrique Offres d'emploi, www.metzmetropole.fr/site

VILLE DE THAON-LES-VOSGES - Théâtre de la Rotonde. Régisseur technique (h/f). Cand. avant le 15/12. 03 29 39 01 09. www.thaon-les-vosges.com

OPÉRA NATIONAL DE LORRAINE (54). Régisseur de l'orchestre symphonique et lyrique (h/f). Cand. avant le 30/11. 03 83 85 30 20.

ANNONCES EMPLOIS

Structures de création, structures de diffusion (tous postes administratifs et techniques), organismes culturels, fonction publique territoriales dans

LA LETTRE DU SPECTACLE

Contactez-nous
Tél. 02 40 20 60 21
Fax 02 40 20 60 30
emploi@lalettreduspectacle.com

AUTRES

OFFICE DÉPARTEMENTAL DE LA CULTURE ORNE à Sées (61). Chargé(e) de mission. ➜ Voir page 14

LA FILATURE à Mulhouse (68). Chef comptable (h/f). Pour le 1/12. www.lafilature.org

TOT OU T'ART, Cultures du cœur Bas-Rhin à Strasbourg (67). Chargé(e) de mission. Cand. avant le 30/11. CUI 12 mois pourvoir le 1/01. totoutart@yahoo.fr

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

VILLE DE ROUEN - Le Hangar 23 (76). Directeur (h/f). ➜ Voir page 10

VILLE D'IVRY-SUR-SEINE. Professeur de danse (h/f). ➜ Voir page 10

CONSEIL GÉNÉRAL DU DOUBS à Besançon (25). Directeur (h/f) pour l'EPCC Saline royale. Cand. avant le 1/12. À pourvoir début mai. www.doubs.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONTARGOISE (45). Chargé(e) de la programmation et des actions culturelles, à pourvoir dès le 1/01 + Responsable du secteur musique (h/f). contact@agglo-montargoise.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MOULINS (03). Directeur des services fonctionnels et culturels (h/f). p.loze@agglo-moulins.fr

ORGANISMES

APEJS à Chambéry (73). Coordonnateur pédagogique (h/f). Cand. 30/11. CDI à pourvoir au plus tôt. bernard.descotes@apejs.org

ARTS VIVANTS 52 à Chaumont. Chargé(e) de communication et de médiation culturelle. CDI au 01/01/2011. Cand. avant le 1/12. administration@artsvivants52.org

pôle emploi

Accédez aux services Pôle emploi spectacle sur
www.pole-emploi-spectacle.fr

EMPLOYEURS DU SPECTACLE : pour réussir vos recrutements, faciliter vos déclarations et gérer vos cotisations
ARTISTES ET TECHNICIENS : pour connaître vos droits, simplifier vos démarches et trouver un emploi.

MOUVEMENTS

Contactez-nous
Pour nous adresser vos informations :
mouvements@lalettreduspectacle.com

● **Ensatt.** Jean-Claude Le Gué a succédé à Pierre Moutarde comme directeur des études et de la production de l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre. Comédien et metteur en scène, Jean-Claude Le Gué a été administrateur, directeur de tournée et consultant auprès de diverses compagnies. Il a été l'un des créateurs des Ateliers du Vidourle, spécialisés dans la conception et la construction de décors.

● **Festival mondial des théâtres de marionnettes.** Éric Mangeot, qui assurait la communication pour les compagnies Pseudonymo et Succursale 101, à Reims (51), est en charge de l'administration du Festival mondial des théâtres de marionnettes de Charleville-Mézières (08).

● **Ville de Bordeaux.** Stéphane Daniel a succédé à Victoire Pineau au poste de chargé de mission art de la scène, de la rue et de la piste de la Ville de Bordeaux. Il s'est occupé des Rendez-vous des compagnies de passage (le Off) du Festival international de théâtre de rue d'Aurillac, poste repris depuis par Sara Vincent.

● **Culturesfrance.** Marie Bauer remplace Marion Napoly Arpin au poste de chargé de communication de Culturesfrance. Venue de l'Agence Heymann Renoult, elle y est remplacée par Maïwenn Rebours.

● **Pick Up Productions.** Christelle Jeannot a pris ses fonctions de chargée de l'action culturelle de Pick Up Productions qui organise le festival HIP OPsession, à Nantes (44).

● **Moulin de Brainans.** Éric Belkhirat a pris la direction de l'association Promodégel et du Moulin de Brainans, scène de musiques actuelles (SMAC). Il a dirigé La Tannerie, SMAC à Bourg-en-Bresse (01) et codirigé les Abattoirs, SMAC à Bourgoin-Jallieu (38). Il remplace Benjamin Muller, parti comme chargé de développement à Bi-Pole, à Marseille (13).

● **Conseil général de l'Ardèche.** Christine Hacques remplace Helga Sobota, partie à la Ville de Rennes, à la direction de la culture du conseil général de l'Ardèche (07). Elle a été chargée de mission Chauvet-Unesco et expert en gestion socio-économique des espaces protégés au Centre du patrimoine mondial (Afrique du Sud) avant d'assumer la direction générale adjointe «Services à la population» de la Ville de Valence (26) jusqu'en novembre dernier.

● **Usine de Tournefeuille.** Aurore Carpentier remplace à l'administration Frédéric Cauchetier. Pauline Lasson, ex-coordinatrice de La Boîte à Dijon (21), remplace, de façon temporaire, Céline Blanché comme chargée de communication et du pôle ressources.

● **Le Sirque.** Emmanuel Gorse arrive comme administrateur du Sirque, Pôle cirque de Nexon en Limousin, aux côtés de Marc Délhiat. Il assurait les mêmes fonctions pour le festival Cuivres en fête à Limoges et a été régisseur d'orchestre à l'Opéra Théâtre de Limoges.

● **Compagnie Yann Lheureux.** Michaël Marchais est le nouveau chargé de communication de la compagnie Être en scène, à Montpellier (34).

● **Chœurs et solistes de Lyon-Bernard Tétu.** Florence Couderc est la nouvelle chargée de diffusion des Chœurs et solistes de Lyon-Bernard Tétu. Chanteuse, elle a créé l'association In voce veritas et collaboré avec Musica Nova. Elle succède à Laure Pichène qui rejoint l'ensemble Correspondances en tant qu'administratrice de production.

● **Le Volcan.** Émilie Dupont est chargée des relations avec les publics du Volcan, scène nationale du Havre (76).

● **Formart.** Cécile Jeanson rejoint Formart, bureau de production et de gestion administrative, à Paris, comme chargée de production. Elle était assistante de production à T&M (Théâtre et Musique).

● **Argenteuil-Bezons.** Christophe Kaufmann est coordonnateur musiques actuelles à la communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons.

● **Compagnie Wejna.** Juliane Link est chargée de diffusion de la cie Wejna, à Clermont-Ferrand (63).

PARCOURS

Giusi Tinella, chargée de mission à Culturesfrance

En charge du théâtre et des projets transversaux, elle a succédé à Jacques Peigné.

Quand elle arrive en France, en 1993, pour suivre des cours de sociologie et économie du travail artistique à l'école des Hautes Études en sciences sociales, Giuseppina Tinella n'a encore aucune relation sur place. Et il lui suffit d'à peine deux ans, son master en poche, pour rejoindre Roland Poquet, à l'Hippodrome de Douai. «*Je me suis occupée des relations publiques et des chorégraphes programmés en solo pendant le festival Tendance Nord*». C'est ensuite que Philippe Tiry lui fait rencontrer Fabien Jannelle. Le directeur de l'ONDA la recrute pour le développement à l'international. Cette collaboration commence par l'organisation des rencontres franco-italiennes, à Spoletto, en 1997. Ce qui était une mission ponctuelle va devenir un poste plein temps. C'est de là qu'elle va mettre en place les Rencontres transfrontalières, s'appuyant sur un groupe de quarante programmateurs français avec une double priorité sur la création et l'international. Née à Bari d'une famille installée à Gênes plutôt tournée vers le monde juridique ou les affaires, Giuseppina Tinella est devenue ambassadrice des artistes étrangers en France, autant qu'une ressource pour les Français soucieux de trouver des contacts à l'étranger. «*Depuis quelques années, on me prenait comme point de repère*», explique-t-elle pour justifier que Sophie Renaud, directrice des échanges et coopérations artistiques de Culturesfrance, l'ait sollicitée. «*Sophie m'a vue travailler dans certaines opérations où CulturesFrance était invité. Elle savait que j'avais envie de m'ouvrir à d'autres disciplines et qu'elle pouvait compter sur mon expérience*». ● **P. V.**

D.R

LA LETTRE DU SPECTACLE

RÉDACTION, ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, BP 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30. redaction@lalettreduspectacle.com. **Directeur de la publication :** Nicolas Marc. **Directeur adjoint :** Cyrille Planson. **Rédacteur en chef :** Yves Pérennou. **Journaliste :** Tiphaine Le Roy. **Ont collaboré à ce numéro :** Danielle Beaudry, Nicolas Dambre, Philippe Verrièle. **Direction artistique :** Éric Deguin. **Mise en page :** Émilie Ripoche. **Publicité et marketing :** Fabiola Drouet. **Comptabilité :** Nicole Bouyer. **Relations abonnés :** Véronique Chema et Aurélie Barbereau.
Abonnement : France, 1 an, 22 nos : 324 € TTC. Impression : Caen Repro. La Lettre du Spectacle est une publication Millénaire Presse. Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes.
SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067. Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution. CPPAP : 0410T78729. ISSN : 1294-2499.

ABONNEMENTS Adressez votre demande accompagnée de votre règlement à : Service Abonnements – 11, rue des Olivettes – BP 41805 – 44018 Nantes Cedex
1 an (22 numéros) : 234 € au lieu de ~~324 €~~ / 6 mois (11 numéros) : 120 € au lieu de ~~162 €~~
Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 76 € au lieu de ~~324 €~~ (joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).

IMPRIMÉ EN FRANCE – **Reproduction interdite.**
IMPRIM'VERT
Millénaire Presse
Presse PRO Association pour la promotion de la presse professionnelle
La Lettre du Spectacle est membre de Presse Pro

Ce numéro comporte un document «ACT' Formations Expert» sur exemplaires abonnés.